



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du jeudi 24 septembre 2020 à 20h00

Centre communal du Vallon à St-Cergue

Mme Valérie Jeanrenaud, Présidente, ouvre la 16^{ème} séance du Conseil Intercommunal de Région de Nyon de la législature. La liste des présences a été enregistrée. Toujours sous les contraintes de la COVID-19, elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'aux membres du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de St-Cergue pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

En préambule des délibérations, Mme la Présidente informe qu'un système de contrôle des présences et des votes par voie électronique sera testé. S'il donne satisfaction, il pourrait être introduit pour les séances à venir.

1. Présences

M. D. Richard, 2^{ème} Vice-président, donne les explications nécessaires au contrôle des présences et au vote pour les différents objets inscrits à l'ordre du jour à l'aide d'une zapette remise à chacun à l'entrée. Ce contrôle électronique annonce que 36 communes sont présentes, avec 76 délégués représentant un total de 111 voix. Quatre communes se sont excusées, de même qu'une dizaine de délégué-e-s.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose de modifier l'Ordre du Jour suite au dépôt d'une interpellation par M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*). Cet objet sera traité au point 16, les points suivants s'en trouvant décalés.

Mme Valérie Jeanrenaud procède au vote du nouvel Ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Mme la Présidente

- Annonce que M. Boris Mury, membre du CoDir, lui a fait parvenir sa démission de l'Exécutif de Région de Nyon et elle en fait lecture. M. B. Mury a été engagé comme Secrétaire général à Région de Nyon et a pris ses fonctions le 22 septembre dernier. Il est applaudi par l'assemblée.
- Informe que le site internet de la Région n'est pas très à jour du point de vue des "cartes" des délégué-e-s et suppléant-e-s. Elle demande que chacun contrôle son statut et de faire parvenir une photo au Secrétaire si celle-ci n'y figure pas.

- Revient sur le test du vote par voie électronique. Elle annonce qu'un vote d'intention sera effectué en fin de séance afin de connaître la position des membres présents et de pouvoir, le cas échéant, aller de l'avant avec une proposition au CoDir pour l'achat d'un tel système. Elle précise que l'utilisation de ce jour ne coûte rien dans la mesure où il s'agit d'un test.

4. Assermentations

Mme la Présidente prie les personnes qui n'auraient pas été assermentées de bien vouloir se manifester en se levant. MM. Philippe Mundler, *délégué Municipal* de Vich, en remplacement de M. Michel Burnand et Pierre Bernet, *délégué CC* de Crassier, en remplacement de M. Patrice Morin, se lèvent et le serment leur est lu. Ils promettent de le respecter et sont applaudis par l'assistance.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 à Gland

Mme la Présidente informe qu'il faut compléter le point 17, à la page 8, en précisant que la CoFin est également sollicitée pour le préavis N° 59-2020 puis elle met ce procès-verbal en discussion. M. P. Stampfli a une remarque à formuler au bas de la page 3. Mme Gudrun-Russig, démissionnaire venait de Signy-Avenex, donc d'Asse-Boiron et pas de Lac-Vignoble. Suite à ces précisions, l'assemblée passe au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020, tel que modifié,
est adopté par 97 oui, 0 non et 14 abstentions**

6. Élection de deux membres au Comité Directeur (CoDir)

Mme Valérie Jeanrenaud demande s'il y a des candidats pour ces postes, sachant que ni le Bureau ni le CoDir n'ont reçu de candidature. Personne ne se présentant, cette élection est reportée à la séance du 9 décembre 2020.

7. Élection d'un membre à la Commission des Finances (CoFin)

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu la candidature de M. Bruno Dard, Municipal au sein de la Commune de Signy-Avenex. Elle aurait voulu présenter M. Dard, mais a oublié son document à la maison. Il sera joint au présent procès-verbal. Elle demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Ceci n'étant pas le cas,

M. Bruno Dard est élu tacitement et par acclamations à la Commission des Finances

8. Préavis N° 51-2020 "Comptes 2019"

Mme la Présidente invite le rapporteur de la Commission de Finances à lire les conclusions du rapport.

M. L. Kilchherr fait part des remarques contenues dans le rapport de la Commission des Finances, et propose, néanmoins, à l'assemblée d'adopter ce préavis "Comptes 2019".

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) aimerait savoir comment le CoDir voit l'avenir, au vu des difficultés qui apparaissent actuellement. Il pense, notamment, aux communes qui envisagent éventuellement de quitter Région de Nyon, à l'augmentation, légère, des cotisations des communes membres ou d'autres solutions.

Mme Ch. Landeiro aimerait signaler que sur le résultat de ces comptes, comme dans les communes ou les associations de communes, la marge de financement est négative, l'association doit, soit emprunter, soit puiser dans ses réserves effectives pour financer son fonctionnement. Depuis les quatre dernières années, le CoDir a signalé que ses réserves diminuaient. L'an dernier, la sonnette d'alarme a été tirée lors du bouclage des comptes, raison pour laquelle le budget 2020 a été drastiquement réduit. Aujourd'hui, il s'agit de continuer dans le même sens et on peut déjà savoir que le budget 2021 suivra la même route que celui de 2020 avec un rajout dans la constitution d'un fond de réserve. Si une augmentation des cotisations avait été envisagée, elle aurait dû faire l'objet d'une demande. Les mêmes cotisations seront de mise pour 2021, mais le budget devra également suivre une ligne serrée, pour pouvoir répondre aux différents besoins. Le CoDir prendra les mesures nécessaires et poursuivra les analyses pour la prochaine législature.

M. Ph. Thévenot (*délégué CC, Begnins*), demande si les charges transférées sur les projets DISREN ne sera pas un moyen de ne pas augmenter les cotisations.

Mme Ch. Landeiro rappelle que les investissements DISREN concernent les projets d'intérêt régionaux et que le DISREN ne vient jamais couvrir des frais de fonctionnement propres à la Région. Les budgets et les comptes que le Conseil Intercommunal valide, le sont pour le fonctionnement propre de la Région. Les comptes DISREN sont balancés comme les comptes du Fonds TP, par exemple. Il n'y a donc pas d'incidence sur les écritures budgétaires de la Région.

M. Ph. Thévenot pense qu'il y a tout de même un transfert de charges si des frais du personnel de Région de Nyon sont imputés sur les projets DISREN.

Mme Ch. Landeiro répond que ces transferts ont été présentés en assemblée et que le principe avait été validé dans la mesure où certains préavis DISREN nécessitent un suivi du personnel de Région de Nyon. Dans d'autres cas, la Région ne vient qu'en soutien financier, ce qui n'implique pas de frais supplémentaires. Dans certains cas, la Région est impliquée administrativement dans la mesure où elle se trouve coordinatrice. Dans cette situation, les coûts induits sont imputés au préavis.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 51-2020 est adopté par 100 oui, 3 non et 8 abstentions

9. Rapport de la Commission de Gestion sur la gestion de l'exercice 2019

Mme V. Jeanrenaud prie le rapporteur de lire les conclusions du rapport.

M. R. Schildböck (*délégué CC, Gland*) fait part des conclusions contenues dans le rapport de la commission et conclut en proposant de donner décharge au CoDir pour la gestion de l'exercice 2019.

M. G. Cretegy informe que ce rapport est parvenu au CoDir assez tardivement mais qu'il

remercie la Commission de Gestion pour ce rapport positif par rapport à la décharge. Ce rapport dresse la liste d'un certain nombre de questions et le CoDir à la volonté d'y répondre sachant que ce ne sera pas possible séance tenante. Une réponse sera néanmoins présentée lors d'un prochain conseil.

Plus personne ne demandant la parole, ce rapport est soumis au vote.

Le rapport de la Commission de Gestion sur la gestion de l'exercice 2019 est adopté par 99 oui, 4 non et 8 abstentions

10. Préavis N° 44.1-2019 "Modification du PR 44-2019 "Reconduction du DISREN 2020-2025"

Mme la Présidente demande à M. P. Wahlen (*délégué CC, Nyon*), rapporteur, de lire les conclusions du rapport.

M. P. Wahlen annonce un amendement en demandant de supprimer la phrase se trouvant dans les conclusions : "... de maintenir son objectif à long terme d'intégrer le DISREN aux statuts de Région de Nyon". Il passe ensuite à la lecture des conclusions.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

M. G. Cretegy remercie la commission pour cet amendement dans la mesure où il s'agit manifestement d'une coquille. Il remercie la commission de l'avoir relevée et propose d'accepter cet amendement.

Mme H. Herzog (*députée municipale, Tartegnin*) remarque que cette dernière phrase ne figurait pas dans le préavis soumis à sa commune.

M. G. Cretegy confirme que cette coquille ne pouvait rester dans le nouveau préavis, d'où sa suppression.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'amendement au vote.

L'amendement est accepté par 110 oui, 0 non et 1 abstention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée

Le préavis N° 44.1-2019 est adopté, tel qu'amendé, par 105 oui, 0 non et 6 abstentions

11. Préavis N° 54-2020 "Octroi d'un prêt à la SOFREN pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24 à Nyon"

Mme la Présidente invite le rapporteur de la Commission de Finances, M. L. Kilchherr à lire les conclusions du rapport.

M. L. Kilchherr (*délégué CC, Founex*) fait part des remarques de la CoFin et présente un amendement dans la mesure où le FRET a fourni ce financement, il semble normal que le 1 % d'intérêts "internes" soit imputé au chapitre tourisme des comptes. Il propose néanmoins d'adopter ce préavis tel qu'amendé.

M. G. Cretegy valide l'option proposée par la CoFin et propose donc d'accepter cet

amendement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'amendement au vote.

L'amendement est accepté par 98 oui, 12 non et 1 abstention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 54-2020 est adopté, tel qu'amendé, par 90 oui, 9 non et 12 abstentions

12. Préavis N° 56-2020 "Demande de crédit de CHF 80'000 pour l'étude régionale des planifications d'échange du district de Nyon (phase 1.2)"

Mme la Présidente invite les rapporteurs de la commission Ad'hoc et de la Commission des Finances à lire les conclusions de leur rapport.

Mme Ch. Girod (*députée municipale, Gland*) pour la commission Ad'hoc, communique les conclusions du rapport en recommandant d'adopter ce préavis.

M. F. Costiou, membre de la CoFin, informe que celle-ci demande de refuser ce préavis dans la mesure où elle n'est pas persuadée que cet objet puisse être financé par le budget de fonctionnement de Région de Nyon. Si les membres du Conseil Intercommunal ne devaient pas suivre cette recommandation, elle espère, pour le moins, que l'Assemblée suivra l'amendement proposé, à savoir l'ajout de "... sous déduction des participations de tiers."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Ch. Landeiro informe que le CoDir soutien l'amendement, mais en cas de l'idée de refus du préavis, elle dépose un amendement demandant de passer par l'emprunt et non pas par le budget de fonctionnement. Elle rappelle que ces préavis sont nécessaires pour le bon fonctionnement de la Région, mais que la situation financière reste difficile d'où cette demande.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'amendement au vote.

L'amendement de la CoFin est accepté par 92 oui, 10 non et 9 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement du CoDir.

M. F. Costiou (*député CC, La Rippe*) rappelle que la CoFin estime que le CoDir n'a pas le budget nécessaire pour financer ce préavis. En passant par l'emprunt, il faudra le rembourser un jour. La CoFin demande clairement que le Conseil tranche sur ce sujet.

Mme Ch. Landeiro précise que, dans le mécanisme d'emprunt, le CoDir demande ce soir le principe de la validation de cette démarche pour le parking sachant que l'emprunt ne se signera pas demain puisqu'il y a toujours un temps d'attente entre la décision et la mise en oeuvre des projets. Elle rappelle que c'est un montant maximum de financement qui est demandé et si les liquidités existent, une partie sera financée par le ménage intercommunal. Dans le cas contraire, l'emprunt se fera sur l'année 2021. Dans le budget de l'année à venir, un fonds de réserve sera créé afin d'avoir des liquidités, en plus du

budget de fonctionnement. Elle insiste sur le fait qu'il n'a jamais été nécessaire, jusqu'à ce jour, de passer par l'emprunt pour financer les projets.

Mme F. Ursenbacher (*députée municipale, Luins*) demande de quoi sera constitué le fonds de réserve cité précédemment.

Mme Ch. Landeiro répond que des coupes devront être effectuées sur le budget 2021 dans certains départements afin de pouvoir créer une ligne supplémentaire attribuée à un fonds de réserve. Ce fonds sera donc prélevé sur une partie des cotisations afin de dégager des liquidités pour pouvoir gérer une partie des préavis extra budgétaires.

M. C. Farine (*député CC, Nyon*) n'aimerait pas que le fond de la demande soit oublié dans la mesure où une étude planificatrice des Parcs & Rails (P&R) soit effectuée, qu'il y a urgence climatique et que les voitures sont un de vecteurs les plus polluants. Il faut donc avancer sur ces alternatives de transport. Il trouve que l'on peut prendre le risque d'un emprunt et invite l'assemblée à dire oui à l'amendement et d'accepter ensuite le préavis.

Mme la Présidente passe au vote de l'amendement du CoDir.

L'amendement du CoDir est accepté par 85 oui, 14 non et 12 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

Mme V. Villaine (*députée CC, Gland*) a une question sur le fond du préavis lui-même, sachant que les voitures sont polluées comme le dit M. C. Farine. Diminuer le nombre de voitures diminuerait également la pollution. Elle aimerait savoir si, dans cette étude, il est prévu de tenir compte du co-voiturage, sachant qu'il est actuellement difficile de trouver des places de stationnement dans les petites communes par exemple.

M. P. Graber rappelle qu'un guichet mobile a été instauré, actuellement à Terre-Bonne, mais qui va s'étendre jusqu'à Nyon, Gland et Rolle. Ce guichet mobile aide les pendulaires à trouver des solutions de transport pour aller travailler et il aide également les habitants à trouver des solutions de transport. Un prochain préavis est prévu pour le développement d'un outil électronique de guichet mobile qui comprendra cette notion de covoiturage. Pour répondre directement à la question, les P&R n'ont pas de vocation de base de covoiturage.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 56-2020 est adopté, tel qu'amendé, par 86 oui, 19 non et 6 abstentions

13. Préavis N° 57-2020 "Demande de crédit de CHF 100'000 pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève"

Mme la Présidente invite MM. F. Costiou de la Commission de Finances et C. Farine pour la commission Ad'hoc à lire les conclusions de leur rapport.

M. F. Costiou (*député CC, La Rippe*) annonce 2 amendements, dont il fait lecture (voir rapport) et demande à l'assemblée de les soutenir sachant qu'il faut que Région de Nyon aie les moyens de financer les préavis extra budgétaires.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) fait part de quelques remarques et propose d'adopter ce préavis. Il aimerait que le document qu'il avait préparé comme glossaire de compréhension concernant le Grand Genève, oublié par le Secrétaire (qui s'en excuse) soit joint au procès-verbal, ce qui sera effectué.

Mme Ch. Landeiro informe que le CoDir soutient les deux amendements déposés.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote des 2 amendements.

Le 1^{er} amendement de la CoFin est accepté par 105 oui, 6 non et 0 abstention

Le 2^{ème} amendement de la CoFin est accepté par 100 oui, 7 non et 4 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 57-2020 est adopté, tel qu'amendé, par 89 oui, 19 non et 3 abstentions

14. Préavis N° 59-2020 "Demande de crédit de CHF 200'000 pour l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon"

Mme la Présidente invite les rapporteurs de la commission Ad'hoc et de la Commission de Finances à lire les conclusions de leur rapport.

Mme Ch. Girod (*députée municipale, Gland*) propose, au nom de la commission, d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. W. Baumgartner, de la Commission des Finances, propose de refuser ce préavis dans la mesure où les conditions financières ne semblent pas être réunies tant du point de vue de l'emprunt que budgétaire. Néanmoins, la commission espère qu'en cas de refus, l'amendement proposé sera soutenu par les membres du Conseil.

Mme Ch. Landeiro informe que le CoDir soutient cet amendement et informe qu'un amendement demandant de pouvoir passer par l'emprunt a été déposé, sachant que le refus de ce préavis bloquerait tout le système de développement des zones artisanales du district.

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) rappelle que dans les comptes 2019 la CoFin avait rappelé que les communes non-membres avaient laissé une ardoise de CHF 18'000.-. Il aimerait savoir si des documents ont été signés à ce sujet et si elles participeront aux travaux.

M. F. Mani signale qu'à l'heure actuelle aucun document n'a été signé mais que Mme la Conseillère d'État a été informée de la difficulté de financement par toutes les communes. Mme Ch. Luisier et M. Ph. Leuba se sont engagés à intervenir, le cas échéant, si des communes ne respectaient pas cette participation qui concerne l'entier des communes de la Région.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'amendement de la CoFin au vote.

L'amendement de la CoFin est accepté par 103 oui, 7 non et 1 abstention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement du CoDir.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'amendement au vote.

L'amendement du CoDir est accepté par 88 oui, 15 non et 8 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. C. Gorgerat (*délégué CC, Gingins*) souhaite qu'il n'y ait pas trop d'argent et d'énergie qui soit dépensé pour relocaliser la Ballastière de Gland quand on voit les problèmes existants pour implanter une nouvelle STEP.

M. G. Creteigny informe qu'il n'y a pas de soucis à se faire dans la mesure où la Ballastière restera une zone industrielle, qu'elle ne sera pas relocalisée et qu'elle pourrait même devenir une zone cantonale.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 59-2020 est adopté, tel qu'amendé, par 80 oui, 23 non et 8 abstentions

15. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. F. Costiou "Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos Communes"

Mme la Présidente invite le rapporteur de la commission à faire part de ses conclusions.

M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) fait quelques remarques à ce sujet et propose de renvoyer ce postulat au CoDir pour étude et rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. B. Dard, représentant municipal de la commune de Signy-Avenex, aimerait juste préciser qu'il était présent lors des discussions au sujet de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le rapport est adopté par 83 oui, 14 non et 14 abstentions

16. Interpellation de M. C. Farine "Qu'est devenu le projet de patinoire régionale ?"

Mme la Présidente informe que cette interpellation a été déposée le jour avant la présente séance et, néanmoins, envoyée à tous les délégués. Elle annonce que cette interpellation est soutenue par cinq membres de l'assemblée. Elle passe la parole à M. C. Farine qui fait lecture de son interpellation en donnant quelques précisions complémentaires.

M. D. Rossellat prend la parole pour M. G. Produit, absent pour une urgence professionnelle, et répond que oui, c'est un projet à vocation régionale et que c'est de bonnes questions qui sont posées. Il peut confirmer qu'il y a des discussions en cours, mais qu'il est prématuré de donner une réponse à la présente séance et qu'il y en aura une au prochain Conseil Intercommunal. Néanmoins, il aimerait juste rappeler que ce sont les communes ou un groupe de communes qui émettent des projets et qui les soumettent à la Région pour obtenir un soutien et que ce n'est pas la Région qui impose des projets et en

choisit les emplacements. La Région est au service des communes afin de valoriser des projets de manière solidaire. Une réponse circonstanciée sera apportée au prochain Conseil Intercommunal.

17. Communications du CoDir

Mme la Présidente cède la parole à M. Gérard Cretegy (*Président du CoDir*). Ce dernier présente le Kit de Bienvenue de Région de Nyon qui se trouve sur le site de Région de Nyon. Il précise que tous les outils nécessaires aux membres du Conseil Intercommunal s'y trouvent et peuvent se télécharger facilement.

Mme la Présidente précise que, suite à une proposition de M. E. Lock (*délégué CC, Gland*) concernant un modèle de rapport, celui-ci y figure déjà.

Mme Ch. Landeiro souhaite la bienvenue à M. B. Mury en tant que Secrétaire Général. Elle annonce également l'arrivée d'une responsable opérationnelle et adjointe du Secrétaire Général en la personne de Mme Aline Dupontet. M. Thierry Maeder, urbaniste, remplace Mme Pascale Roulet qui a œuvré durant 12 ans au sein de Région de Nyon.

Concernant le point de situation de l'acceptation de la reconduite du DISREN, il manque actuellement 5 communes dont on apprend à l'instant que Bursinel a refusé et rejoint ainsi la commune de Longirod. Le CoDir tient à remercier les 34 communes qui ont accepté de reconduire ce dispositif.

M. D. Rossellat donne quelques informations concernant les PDRA. Sujet peut connu, il y a néanmoins des subventions possibles à ce niveau. Maison des vins à Mont-Rolle et Abattoir du Carré à Aubonne figurent parmi ces projets. M. G. Produit lui a laissé le plaisir de parler des soucis concernant le tourisme et notamment des nuitées hôtelières et des restaurants. Il relève également que l'opération du domaine skiable "Sur-Léman est un succès. Les travaux seront achevés pour cet hiver. Ceci donnera les contours d'une vraie station d'hiver proche de chez nous.

M. P. Graber revient sur l'inauguration d'une nouvelle station de PubliBike à Nyon, ainsi que diverses extensions dans la région. Une promotion, par jeu, a été développée par un dessinateur de la région.

La présentation du CoDir est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes par le Bureau.

18. Dépôt de préavis et nomination des commissions

Préavis N° 58-2020 : "Budget 2021"

La commission des Finances est sollicitée

Préavis N° 60-2020 : "Convention tripartite Usine à Gaz"

Sont nommés : Mmes E. Rölli, Arzier - Le Muids, N. Nohérie Pin, Gilly, D. Collomb, Tartegnin et F. Ursenbacher, Luins ainsi que M. Ph. Thévenot, Begnins.

La commission des Finances est également sollicitée

Préavis N° 62-2020 : "Aménagement du parking de la Givrine, phase 2"

Sont nommés : MM. F. Vautier, Trélex, G. Mury, Borex, R. Derbigny, Givrins, D. Gafner, St-Cergue et F. Guilloud, Arzier - Le Muids.

La commission des Investissements régionaux est également sollicitée.

Réponse au postulat de M. M. Girardet

Sont nommés : MM. Michel Girardet, Gland, C. Gorgerat, Gingins, L. Crampon, Bursinel, J.-F. Quiblier, Mont-sur Rolle, Luc Mouthon, Marchissy, Gérard Mury, Borex, Antoine Nicolas, Begnins

19. Divers et propositions individuelles

M. P. Bréchon (*délégué CC, Rolle*) voudrait savoir s'il y a des informations concernant le calendrier des projets Maison des vins et l'Abattoir d'Aubonne.

M. D. Rossellat répond qu'il y a encore un certain nombre d'obstacles techniques et juridiques qui font qu'il n'est pas possible de présenter un calendrier précis. Il propose de donner des réponses lors de la prochaine séance du Conseil Intercommunal sachant que des séances sont agendées ces prochaines semaines.

M. C. Uldry revient sur la demande de la Ville de Nyon faite concernant la mise à disposition des préavis et des rapports. Il salue les efforts effectués mais aimerait savoir s'il est possible de recevoir ces documents une vingtaine de jours avant les séances de manière à ce que les administrations communales des grandes villes puissent donner leur avis à leurs autorités.

M. G. Cretegy pense qu'il faut simplement qu'une rencontre entre le CoDir et le Bureau ait lieu prochainement de manière à régler cette distribution de préavis, sachant que le CoDir ne fait pas toujours tout juste tout le temps. Une mise au point entre les deux instances permettra de définir des délais et des responsabilités. Un planning existe à cet effet et il s'agira de remettre l'ouvrage sur le métier.

Mme la Présidente propose, au nom du Bureau, un vote d'intention concernant le test de vote électronique et sa pérennisation éventuelle par l'achat de ce système.

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) aimerait savoir comment est gérée la formule de la double majorité délégués-communes.

M. D. Richard, (*2^{ème} Vice-président, Longirod*) explique que le logiciel est développé de manière à savoir quel est le vote des délégués, mais également de celui de communes. La double majorité est donc contrôlée.

Mme Ch. Landeiro aimerait connaître un ordre de grandeur de cet investissement.

Mme la Présidente l'informe qu'il faut compter CHF 16'500.- pour les coûts de logiciels, de matériel et de formation et CHF 3'300.- pour la maintenance annuelle incluant les dépannages et le soutien logistique.

Mme V. Villaine (*députée CC, Gland*) trouve que CHF 16'000.- est un peu cher pour 6 à 7 conseils. Elle se demande si ce matériel ne pourrait pas être loué ou prêté à d'autres conseils pour leur séance.

M. D. Richard, (2^{ème} Vice-président, Longirod) répond que c'est une possibilité qui peut exister.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote d'intention.

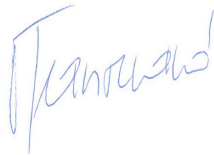
Ce dernier est validé par 102 oui, 6 non et 3 abstentions

La parole n'étant plus demandée, Mme V. Jeanrenaud clôt la séance en remerciant encore une fois la commune de St-Cergue et son personnel, ainsi que la Société MDM, pour leur engagement afin que cette séance ait pu se dérouler d'une excellente manière.

La séance est levée à 22h05.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente



Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Duillier, le 6 décembre 2020